

Bulletin académique n° 325 / Mai 2024

Les syndicats boycottent les réunions du ministère

Invités à une journée de réunion sur la réforme de la formation initiale et les concours, les syndicats FSU, UNSA Education, FNEC-FP-FO, SGEN-CFDT, CGT Educ'action, SNALC et SUD Education ont décidé de ne pas y participer. Ils en expliquent les raisons dans une lettre qu'ils adressent à la ministre Nicole Belloubet que le Café pédagogique s'est procuré. [Lire la suite](#)

Alexandre Falco est nommé Dasein du Lot-et-Garonne

Alexandre Falco, Dasein de la Lozère (académie de Montpellier), est nommé Dasein du Lot-et-Garonne (académie de Bordeaux), à compter du 29 avril 2024, selon [un décret publié le 21 avril](#) au Journal officiel. Il succède à Patrice Lemoine, nommé conseiller "école pour tous" au cabinet de la ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse Nicole Belloubet.

À la découverte du lycée professionnel : des apprentis dans des classes scolaires, une bonne idée ?



Alors que le monde enseignant est en ébullition face à la réforme du choc des savoirs, la transformation de la voie professionnelle (TVP), dans une quasi-indifférence, continue son insidieux travail de sabotage des soubassements des lycées professionnels pour le rapprocher du monde de l'apprentissage. Petit tour d'horizon avec des enseignants chargés d'accueillir des apprentis dans des classes scolaires. [Lire la suite](#)



1^{er} Mai : lieux des manifestations



- Périgueux : 11h Palais de Justice
- Bergerac : 11h Palais de Justice
- Sarlat : 11h Grande Rigaudie
- Bordeaux : départ de la manifestation à 10h Place de la Bourse
- Dax : le cortège partira à 10 h, du parc des Arènes de la cité thermale
- Agen : 10h Kiosque du gravier
- Bayonne : manifestation à 11h00 Place Sainte-Ursule
- Pau : manifestation à 11h00 Place de Verdun

Complément d'enquête / France 2

A qui profitent les milliards de l'apprentissage ?

Enfin une enquête télévisée qui démasque les mensonges véhiculés par le gouvernement que nos camarades Christian Sauce et Nasr Lakhsassi n'ont cessé de soulever dans notre Bulletin académique et d'autres presses spécialisées (Café Pédagogique, ToutEducat, Médiapart, Alternatives Économiques, Les Cahiers Pédagogiques, Frustration Magazine, Rapports de Force, Carnets Rouges...)

■ Muriel Pénicaud - Ancienne ministre du Travail, Administratrice de Galiléo Global Education, une des entreprises qui profite le plus de la réforme sur l'apprentissage de 2018. [Cliquez ici](#)

■ « Complément d'enquête » apporte de nouvelles preuves sur les dérives du business de l'apprentissage privé. [Cliquez ici](#)

■ Carrefour, où des alternants sont traités comme des employés ordinaires : [Cliquez ici](#)

■ Dans certaines formations en apprentissage, des "faux cours" sans enseignant, des salles de classe vides... à qui profite l'alternance ? [Cliquez ici](#)

■ Comment Carrefour utilise l'argent du contribuable pour faire des économies de personnel ? [Cliquez ici](#)

Note de service affectation stagiaires 24-25 au BOEN

La note de service pour l'affectation des fonctionnaires stagiaires à la rentrée 2024 est parue.

Note de service du 12-4-2024 ([NOR : MENH2409601N](#))

Une nouveauté cette année puisque toutes les disciplines connexes sont désormais prises en compte pour la vérification du statut d'ex non-titulaire permettant d'être maintenu sur son académie pour l'année de stage.

Suite du calendrier Intra 2024

- Date limite pour les contestations de barèmes, les annulations de mutation ou les demandes tardives : **17 mai 2024** (*les contestations de barème se font par colibri mais les mails sont acceptés*)
- Affichage des barèmes : **du 6 mai 2024 (midi) au 22 mai 2024**
- Affichage des barèmes définitifs : **22 mai 2024**
- Affichage des résultats + RAD TZR : **12 juin 2024**
- Date limite de réception des demandes de recours : **le 19 juin 2024** (les contestations de barème se font par colibri mais les mails sont acceptés)

CAP : les apprentis sont davantage issus de la classe moyenne, les élèves sous statut scolaire de milieux défavorisés (Depp)

"L'orientation en CAP par apprentissage correspond plus souvent au souhait réel des parents que l'orientation en CAP sous statut scolaire", indique la Depp dans une étude parue le 5 mars 2024. La [note](#) précise que les jeunes en CAP en apprentissage sont d'origine sociale moyenne et en zone rurale, tandis que les élèves en CAP sous statut scolaire sont davantage issus de familles défavorisées, enfants d'immigrés et scolarisés en éducation prioritaire. Enfin, les apprentis en CAP affichent un niveau scolaire plus élevé que les élèves en CAP sous statut scolaire.

Il est important de noter que la carte des formations publiques est très limitée ainsi que la capacité d'accueil, car plusieurs CAP demandés par les jeunes et leurs parents ne se font qu'en apprentissage.

Quelques déclarations de Geoffroy de Vitry, haut-commissaire à l'Enseignement et à la Formation professionnels :

AEF info : Quelle est votre lettre de mission au haut-commissariat à l'Enseignement et à la Formation professionnels ?

Geoffroy de Vitry : je suis chargé par Catherine Vautrin [ministre du Travail] et Nicole Belloubet [ministre de l'Éducation nationale] de mener à bien plusieurs chantiers d'importance. Le premier est la mise en œuvre de la réforme de l'enseignement professionnel, un engagement fort du président de la République. Le deuxième grand chantier identifié dans ma lettre de mission concerne la poursuite du développement de l'apprentissage, qui est déjà un succès et doit nous permettre d'atteindre un million de nouveaux apprentis par an en 2027. Maintenant, il s'agit de travailler à l'amélioration de la qualité des apprentissages et, bien évidemment de son financement.

AEF info : Comment s'organisent vos relations avec vos deux ministères de tutelle ?

Geoffroy de Vitry : je vois mon rôle de haut-commissaire à l'Enseignement et à la Formation professionnels comme un trait d'union entre les ministères de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et du Travail, de la Santé et des Solidarités, dans la continuité du travail important réalisé par Carole Grandjean [ancienne ministre déléguée à l'Enseignement et à la Formation professionnels], que je tiens ici à saluer. Le haut-commissariat est en quelque sorte le bras armé des ministres dans le champ de l'enseignement et de la formation professionnels.

AEF info : Pour quelles raisons des retards ont-ils été enregistrés dans le versement de la gratification aux lycéens professionnels ? Quand la régularisation de ces paiements sera-t-elle effectuée ?

Geoffroy de Vitry : nous en sommes à la première année de mise en œuvre, ce qui explique que tout cela ait pris un peu de temps, pour des raisons techniques. Les versements s'effectuent désormais à un rythme de 100 000 par semaine. Ainsi, d'ici fin mai, les gratifications pour les PFMP de septembre 2023 à février 2024 auront été versées, et nous avons pour objectif d'ici juillet, de résorber ces retards. Ces retards ont créé des attentes, mais tout ceci est en cours de résolution et nous suivons ce dossier de très près.

AEF info : Avec la transformation de la carte, il existe une appréhension des personnels, dont certains seront obligés de se reconvertir. Comment comptez-vous y répondre ?

Geoffroy de Vitry : il faut bien anticiper les implications en termes de ressources humaines à l'échelle nationale et régionale, pour construire des plans de formation. Ces formations s'intégreront dans les plans de formation continue du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et nous aurons une attention particulière à ce sujet. Les syndicats ont commencé à faire part de leurs propositions et de leurs inquiétudes, nous les entendons et voulons les anticiper au mieux, sachant que l'objectif de 25 % de transformation de la carte ne sera pas amoindri.

Le gouvernement change le statut administratif et la personne qui va avec mais garde la même politique !

À Bordeaux, les formations Canopé s'ouvrent aux AESH et à l'IA.

Canopé et l'EAFC de l'académie de Bordeaux ont conclu, le 7 mars 2024, une convention pour renforcer la formation des personnels de l'académie. L'accord concerne, "de manière inédite" selon ses promoteurs, les AESH - et pas seulement les enseignants et personnels d'éducation - permettant à ces personnels de se former aux sciences cognitives et aux mécanismes d'apprentissage. Une attention particulière est aussi portée à la sensibilisation des enseignants aux IA génératives dans leurs pratiques professionnelles pour en interroger les potentialités et les limites. Un groupe de travail dédié "IA, Data, Algo" s'est constitué entre le Cardie et le service académique dédié au numérique éducatif, Canopé et le Clemi pour acculturer et accompagner les usages de ces nouveaux outils. Avec le souci d'envisager aussi les intérêts pour les familles dans une logique de coéducation. Dans le cadre de cette convention, Réseau Canopé va aussi renforcer le nombre d'ateliers proposés, notamment sur la prévention du harcèlement.